

FERME DE L'ESSERT À NOVILLE

Etant donné la valeur historique du bâtiment et l'état de délabrement avancé, le Service de l'aménagement du territoire a concédé le permis de construire, malgré le moratoire bloquant toutes constructions dans le périmètre du plan d'aménagement cantonal concernant la réserve naturelle des Grangettes.



En ruine

En 1994, désaffectée depuis plusieurs décennies, la ferme était en train de tomber en ruine. Les murs extérieurs montraient des fissures importantes et étaient partiellement effondrés; la toiture restait à peine debout. Le dernier locataire avait innocemment découpé des tirants de la charpente, ce qui a accéléré la dégradation générale du bâtiment. A l'intérieur, on pouvait encore distinguer la répartition des différents espaces: le rez-de-chaussée abritait à l'ouest les écuries, une grange fourragère au milieu et une cuisine avec un four à pain, ainsi qu'une chambre à l'est. Au niveau supérieur se trouvaient deux pièces habitables supplémentaires. Le reste du volume était utilisé comme grange.



Recherche de la continuité historique

Bien que répondant à un programme contemporain différent de l'utilisation initiale, nous avons cherché la continuité historique dans la sauvegarde de l'esprit du lieu, en respectant les qualités spatiales et les éléments spécifiques du bâtiment ancien. La tripartition (écurie - grange fourragère - habitation) comme conséquence directe de la charpente et la générosité de l'espace de la grange ont conditionné la nouvelle organisation spatiale de l'habitation. Le vide entre le mur et la toiture, qui servait jadis à la ventilation naturelle du foin, est vitré et constitue une source de lumière importante. Afin de garder la force imposante de la toiture, nous avons renoncé à la percer et préféré restaurer la charpente, même si une reconstruction eût été moins onéreuse.



L'ancienne grange fourragère est réinterprétée en un patio intérieur entièrement vitré qui garantit l'apport principal de lumière dans la maison, permettant de conserver les murs peu percés de la bâtisse.

Des travaux lourds

Malheureusement, le délabrement du bâtiment nous a forcés, au niveau du chantier, à vider tout l'intérieur, les anciens murs, parois et planchers étant en trop mauvais état. Seuls deux bouts de vieux murs ont pu être conservés.



La surface du sol est recouverte par un nouveau dallage et une bonne isolation thermique. Les nouveaux planchers et parois sont constitués d'une ossature en bois qui est placée dans la géométrie de la charpente. Les murs extérieurs ont été consolidés par un chaînage en béton sur le pourtour, qui a servi en même temps d'arasée propre pour recevoir la nouvelle sablière. Le bas des façades a été assaini par un drainage extérieur et une aération intérieure dans l'épaisseur de la nouvelle composition du sol. Les parties effondrées ont été reconstruites et les différentes niches bouchées par des pierres trouvées sur place. Des linteaux en terre cuite ont remplacé ceux en bois, en grande partie pourris. Le crépi des différentes époques a été piqué, les fissures colmatées et stabilisées. Par souci d'économie d'énergie et dans l'intérêt d'un confort contemporain, les murs ont reçu un crépi minéral isolant (4 à 6 cm à l'extérieur, 2 à 4 cm à l'intérieur). Les fenêtres ont des vitrages avec un coefficient

de transmission de chaleur supérieur à la norme. Avec ces mesures, le bâtiment atteint des valeurs thermiques correspondant à une nouvelle construction.

La charpente

Malgré le rapport pessimiste du spécialiste, nous avons décidé de restaurer la charpente. Elle a été redressée, les assemblages défaits se sont à nouveau emboîtés. Les pièces pourries, notamment la sablière, les blochets et quelques chevrons ont été remplacés. Les anciens chevrons, laissés apparents à l'intérieur, étaient sous-dimensionnés par rapport aux normes en vigueur. Des chevrons de renforcement sont donc posés par-dessus le lambris dans la couche de l'isolation thermique. Les tuiles, encore en partie d'origine, ont dû être entièrement remplacées.



Les finitions

En raison du nombre minimal d'ouvertures en façades, le choix des matériaux de finition s'est fait dans le but de capter et de répartir la lumière. Les nouvelles parties ont reçu des traitements lisses et plus ou moins brillants: plâtre ciré pour les parois, peinture satinée

pour les armoires. Dans ce même sens, le lambris de la toiture, le revêtement de sol du rez-de-chaussée ainsi que le gravier entourant le bâtiment sont de couleur claire. Les éléments de menuiserie extérieurs et la plus grande partie de la menuiserie intérieure sont en mélèze huilé.



L'aménagement intérieur se veut simple et sobre, pour contraster avec les anciens murs irréguliers et pour mettre en valeur la complexité de la charpente omniprésente.

Ueli Brauen, Doris Wälchli

La municipalité de Noville dans l'attente du miracle

Totalement abandonnée depuis 1968, la ferme de l'Essert n'a jamais cessé d'alimenter les conversations des habitants de Noville, sentimentalement très attachés à ce bâtiment situé dans un cadre idyllique.



Démolir ou sauver la ferme

Les chances de rénover cette ferme devenant de plus en plus aléatoires, le conseil général de Noville demandait en 1990 d'étudier la démolition définitive de la ferme de l'Essert. Dans sa réponse au conseil général du 26 février 1992, la Municipalité réussissait à convaincre ce dernier qu'il valait mieux laisser une chance à un miracle qui pourrait peut-être un jour sauver ce bâtiment. Après avoir obtenu l'accord du conseil de ne pas raser la ferme et en possession d'un

rapport confirmant sa valeur architecturale et historique, la Municipalité se devait d'officialiser son statut pour que, le jour où le miracle d'une rénovation se présenterait, des arguments soient là pour justifier la réhabilitation de ce bâtiment situé dans une zone protégée.

Cette opération fut assurée en 1994. Suite au recensement architectural des bâtiments de la commune, la ferme de l'Essert fut inscrite à l'inventaire cantonal, le classement comme monument historique intervenant une année plus tard. Ne restait plus qu'à attendre que dame chance conduise Doris Wälchli et Ueli Brauen dans notre région.

Sauvetage d'un patrimoine par des professionnels

Contrairement aux autres amateurs évoqués précédemment, les premiers contacts permirent de confirmer le sérieux et l'envie réelle de ce couple d'architectes de concrétiser leur rêve en réalité. Nous avons affaire à des professionnels qui connaissaient les risques et les difficultés qu'une telle rénovation allait engendrer.



Toutes ces difficultés traversées avec succès permettent aujourd'hui à la Municipalité d'affirmer que le morceau du patrimoine régional que nous avons confié à Doris Wälchli et Ueli Brauen est entre de bonnes mains.

Ferdinand Barmettler
Syndic de Noville

Extraits tirés du journal de la construction de la Suisse Romande, 15 juillet 1998